

Le budget—M. Riis

une succursale, qu'elle ne pourrait plus approvisionner le marché canadien parce qu'on avait besoin de toutes les pièces composantes dans l'État de New York. Cette petite entreprise qui avait mené la recherche et le développement jusqu'à la programmation de la production s'est soudainement aperçue que la décision de la société mère de l'État de New York la mettait dans l'impossibilité de livrer sa production dans son propre pays. C'est le genre de situation que nous devons corriger au Canada mais pas en élargissant les normes de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

M. Crosbie: Quelles fadaïses!

M. Riis: Le budget fait fausse route dans bien des domaines. Le gouvernement a découvert la source de l'inflation dans notre pays. Elle s'appelle le secteur public. Les employés de l'État sont les méchants qui ont provoqué l'inflation. La réponse est évidemment de contenir les traitements et les salaires à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'année prochaine. Je rappelle aux députés du parti ministériel que les ententes salariales des cinq dernières années dans le secteur public sont devancées par celles du secteur privé, lesquelles sont inférieures au taux d'inflation. Quiconque affirme que le secteur public est responsable de la poussée inflationniste...

M. Kristiansen: Est un menteur.

M. Riis: ... ne s'y connaît pas du tout. On a rendu public un document rédigé en janvier 1981 et destiné exclusivement aux membres du cabinet. Intitulé «Le choix de politiques anti-inflationnistes», il soutenait que, pour des fins de publicité, c'est une bonne idée que de comprimer les salaires dans le secteur public, mais que cela ne donne absolument rien si on vise à réduire l'inflation. C'était l'avis des conseillers des membres du cabinet en janvier 1981.

Quel sera l'effet de ces compressions sur les collectivités de l'Atlantique dont presque toute la base économique est assurée par le secteur public fédéral et provincial? Nous avons des exemples pour illustrer la façon d'imposer des compressions salariales. Beaucoup d'entre nous se rappellent qu'on avait créé la Commission de lutte contre l'inflation en 1975 pour réduire le taux d'inflation au Canada. Je rappelle aux députés d'en face que, lorsque la Commission de lutte contre l'inflation a été créée en 1975, le taux d'inflation était de 7.5 p. 100. Lorsque les lignes directrices ont été levées, le taux d'inflation n'avait pas diminué; il était passé à 9 p. 100. Et les Canadiens de toutes les régions du pays avaient subi des réductions salariales accablantes.

Je défie quiconque de me nommer un auteur, un chercheur ou un financier digne de foi qui dise que le contrôle des salaires est un moyen raisonnable et efficace de combattre l'inflation. Je crois qu'il n'y en a pas.

Bien entendu, ces restrictions sont systématiques. Ces nouvelles ne feront cependant pas plaisir aux deux femmes sur trois dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté. Leur salaire de \$12,000 par année sera assujéti à la limite de 6 p. 100 au même titre que le traitement de \$120,000 de certains personnages publics.

M. Kristiansen: Le gouverneur Bouey.

M. Riis: Est-ce le genre de justice que nous voulons?

Étant donné que le gouvernement a indiqué que ses organismes de réglementation suivraient ces lignes directrices de 6 et de 5 p. 100, on verra ce qu'il adviendra des augmentations du prix de l'énergie devant entrer en vigueur dans quelques jours. Le prix du pétrole augmentera de 10 p. 100 le 1^{er} juillet et le prix de l'essence de 25c. les mille pieds cubes le 1^{er} août. C'est l'occasion idéale pour les députés d'en face de montrer leur engagement à l'égard de ce programme. Avez-vous le courage d'imposer une limite, un gel ou une restriction de 6 p. 100 aux termes de cet accord?

L'an prochain, le gouvernement aura encore une fois l'occasion de montrer son engagement, parce qu'en 1983 le coût de l'énergie n'augmentera pas de 10, 20 ou 30 p. 100, mais de plus de 30 p. 100, en une seule année. Si telle n'est pas la cause de l'inflation au pays, alors je donne ma langue au chat.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Peut-être y aurait-il une meilleure façon pour le gouvernement de montrer sa détermination. Jeudi, nous verrons vraisemblablement le taux d'escompte augmenter. Lorsque les investisseurs étrangers auront réagi à ce budget et à l'orientation prise par le gouvernement, il faudra vraisemblablement que la Banque du Canada intervienne et relève les taux d'intérêt. Pourquoi celle-ci n'est-elle pas assujéti aux mêmes dispositions et ne plafonne-t-elle pas les hausses des intérêts à 6 p. 100? Le taux d'escompte sera d'environ 16.58 p. 100 jeudi. Si la hausse était limitée à 6 p. 100, le taux d'escompte serait de 17.57 l'année prochaine. Si le gouvernement veut effectivement appliquer un tel programme, c'est là le genre de nouvelles qu'il devrait annoncer à nos concitoyens.

M. Wilson: Voulez-vous que les taux d'intérêt soient de 17 p. 100?

M. Broadbent: Même à ce taux, c'est trop élevé.

M. Riis: Évidemment, c'est trop élevé. Ce serait néanmoins une preuve de la détermination du gouvernement, mais même cela, le gouvernement n'est pas prêt à le faire.

Nous réclamons la réduction des taux d'intérêt, car sans elle, nous ne pouvons espérer mettre sur pied un programme de relance économique et nous ne pourrions certainement pas sortir de la récession.

En ce qui concerne la création d'emplois, je me demande bien comment le ministre des Finances (M. MacEachen) a eu le front de proposer à la Chambre d'instaurer un programme de création de 100,000 emplois, au moment même où nous comptons près de 2 millions de chômeurs.

M. Deans: C'est de la foutaise.

M. Riis: C'est de la foutaise, c'est du ravalement, du replâtrage, ce sont des expédients. C'est un effort bien falot de vouloir créer 100,000 emplois nouveaux quand on a près de 2 millions de chômeurs. Une fois de plus, c'est du MacEachénisme.

Cela étant, je voudrais présenter un amendement au nom du Nouveau parti démocratique. Je propose donc avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):